

Avis adopté à la séance plénière du 23 septembre 2020

Bilan de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages

Déclaration du groupe des personnalités qualifiées

Cécile Claveirole : « Je partage largement l'analyse mise en œuvre dans ce projet d'avis, dont je vous remercie : nous sommes loin du compte, il est urgent de préserver la biodiversité compte tenu du rythme de sa dégradation ! Et pas seulement dans les discours ... !

Cependant, combien de fois ne l'avons-nous pas écrit, cette urgence, cet impératif, notre assemblée a même adopté une résolution sur l'urgence climatique... Alors que ne sommes-nous un peu plus virulents ?

Deux sujets, deux exemples :

La séquence ERC, vous l'écrivez bien pourtant : « Trop souvent détournée en un droit à artificialiser ; Complexe, exigeante en moyens de contrôle, aux gains incertains, la compensation est souvent synonyme en réalité de perte nette de biodiversité ; elle est de la responsabilité directe de l'État, chargé d'autoriser le projet, de fixer les obligations d'évitement de réduction ou de compensation au bon niveau. » Nous vivons sur une planète finie, comment pouvons imaginer compenser les destructions irrémédiables que nous avons enclenchées par nos modes de vie dominateurs ? Nous devons aller plus loin dans le changement.

Ce texte rappelle très justement que les sols, hébergeant plus d'un quart de la diversité génétique de la planète, « constituent l'un des écosystèmes les plus complexes de la nature, et l'un des habitats les plus diversifiés sur terre ». Le GIEC rappelait en mai 2019 que l'artificialisation des sols constitue une cause majeure de l'érosion de la biodiversité.

Pour mémoire, et même s'il s'agit de la mandature précédente, notre assemblée a adopté en mai 2015 un avis sur « La bonne gestion des sols agricoles », qui déjà donnait tous ces éléments et argumentait en faveur d'une zéro artificialisation nette.

Or devant cette urgence absolue de préservation des sols et de leur biodiversité, je trouve les préconisations afférentes loin d'être assez exigeantes ! En tous cas dans l'écriture de synthèse.

Si l'on en croit la présidente d'un syndicat d'exploitants agricoles, ses adhérents seraient « LES écologistes experts », alors du coup on pourrait se croire sauvés de la destruction du monde que nos responsables politiques et autres ont si savamment imaginé... pourtant j'ai du mal à y croire...

Nous devons, collectivement, maintenir des positions plus fermes sur l'impératif besoin de changement de paradigme. Simplement pour cette raison, et nonobstant le très bon travail d'analyse que vous nous proposez ici, et après avoir longtemps hésité...Je m'abstiendrai sur cet avis.

»

Jacques Pasquier : « Pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages » ! Quel titre guerrier pour cette loi, vocabulaire militaire, voire colonialiste, toute puissance des humains sur la biodiversité, la nature ou les paysages.

Je suis étonné de ce que je considère comme un lapsus rédactionnel, peut-être révélateur de la situation !

À la suite de la liste des dispositifs et financements consacrés à la biodiversité, il est écrit :

« À ces financements publics doivent être ajoutés d'autres financements, directement ou indirectement dommageables à la biodiversité, nombreux, et significatifs et qui mériteraient d'être précisément chiffrés et actualisés ».

Faut-il vraiment les ajouter ? Ou plutôt, les identifier, les évaluer et les réformer comme nous le demandons dans l'avis consacré au « Rôle de l'Union européenne dans la lutte contre la déforestation importée » que nous avons adopté ici en mai ?

Cesser de subventionner ce qui contribue à détruire les écosystèmes, aurait sans doute plus de pertinence, que l'illusoire compensation !

Pour la Confédération paysanne, la compensation c'est l'arbre qui cache la forêt qu'on assassine ! Une fuite en avant dans une impasse !

Comment croire qu'avec des marchés de la compensation, du carbone ou de la biodiversité, la finance va réparer les problèmes, que dis-je, les prédatons qu'elle a réalisées... ces marchés mondialisés sont des boîtes noires à la transparence douteuse. Penser « compensation » c'est croire qu'il y aurait des pièces de rechange pour la planète qui nous porte et nous supporte !

Le principe de compensation, tout comme le mécénat sont aujourd'hui ce que les indulgences étaient jadis, permettant aux bourgeois ou seigneurs d'avoir leurs bonnes œuvres pour racheter leurs péchés.

Délaissé par les pouvoirs publics, l'Office national des forêts, au bord de la faillite, se tourne de plus en plus vers des capitaux privés, pour financer une partie de ses missions d'intérêt général.

L'ONF demande l'aumône auprès de multinationales polluantes.

Cette loi d'août 2016 instaurait le principe de non régression, c'est-à-dire qu'en matière environnementale, on ne saurait avoir de retour en arrière législatif, ni réglementaire, et pourtant le gouvernement vient de ré-autoriser l'utilisation d'insecticides néonicotinoïdes sur les betteraves, bien que leur homologation ait été retirée pour des raisons sanitaires et environnementales.

Cet avis apporte de l'eau au moulin de ceux qui dénoncent un mille-feuille administratif, sans pour autant sortir du joug de la financiarisation du monde, en ces temps où certains mettent des brevets sur le vivant... Je ne le voterai pas. Le monde n'est pas une marchandise !

Par ailleurs, la réforme du CESE telle que proposée par le Gouvernement, constitue une nouvelle régression environnementale et démocratique, en matière de consultation des instances, de restriction du champ des auto-saisines et adoption simplifiée court-circuitant l'assemblée plénière.

Présenté par le Gouvernement sous prétexte de renforcer les pouvoirs de cette troisième assemblée, il ne vise en réalité qu'à réduire encore, le peu de ce qui reste, des contre-pouvoirs en matière environnementale. »